TIR DES 4-DISTRICTS DU CENTRE 2009

4, 5, 6, 11 et 12 septembre 2009

300 m.

Société de Tir
Le Grütli
1987 Hérémence

Organisation : Société de tir "LE GRÜTLI" Hérémence

DISPOSITIONS GENERALES ET REGLEMENT

ORGANISATION Société de Tir "Le Grütli" Hérémence (Valais)

LIEU Stand intercommunal du Mourty à Praz-Jean (Commune St-Martin)

GENRE DE TIR Concours de sections, groupes et individuel à 300 m

DATES DES TIRS
Vendredi 4 septembre 2009 de 16h à 19h
Samedi 5 septembre 2009 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Dimanche 6 septembre 2009 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Vendredi 11 septembre 2009 de 16 h à 19h
Samedi 12 septembre 2009 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Les organisateurs se réservent le droit de modifier la durée des tirs.

DROIT DE PARTICIPATION Les groupes et tireurs des sections affiliées à la FST.
La licence FST est obligatoire.

INSCRIPTIONS A adresser au moyen des formules annexées jusqu'au 20 août 2009 à :

Société de Tir «Le Grütli »
Par Sierro Vincent
Bâtiment Le Mirador
1987 Hérémence
v.sierro@bluewin.ch

(Avec l'âge : Jour-Mois-Année de chaque participant)
Les inscriptions peuvent également se faire sur place.

Lors de l'inscription, **veuillez SVP joindre un bulletin de versement ainsi que l'adresse exacte du responsable des groupes et des sections afin que les prix éventuels puissent y être versés.**
Ceci facilite grandement le travail des organisateurs. Merci.

RANGEURS 20 coups donnent droit à un rangeur de 15 minutes.
Les réservations seront prises en considération selon l'ordre d'arrivée des inscriptions.

MUTATIONS Tout tireur inscrit mais empêché, peut être remplacé par un autre tireur de la même société avant qu'il n'effectue son tir.

TIREURS Les tireurs ne pourront figurer que dans un seul groupe et une seule catégorie.

FORMATION DE GROUPE **Cat. A = Toutes les armes Cat. D = Armes d'ordonnances**
5 tireurs de la même société forment un groupe.
Chaque société peut inscrire plusieurs groupes.
Lors de l'inscription la liste nominative des tireurs du groupe doit être communiquée.

TIREUR INDIVIDUEL Les tireurs individuels sont les bienvenus.

CATEGORIES D'AGE
JJ de 1993 à 1999 (accompagnés d'un responsable)
J de 1989 à 1992
Actifs de 1950 à 1988
Vétérans de 1940 à 1949
Seniors-Vétérans de 1939 et antérieurs

Sur demande, les tireurs doivent prouver leur identité.

POSITION

Cat. A	Arme libre	: à genou
	Carabine standard	: couché bras franc
Cat. B	Fusil d'assaut 57/02	: appui sur bipied réglementaire
Cat. D	Fusil d'assaut 90	: appui sur bipied réglementaire
	Fusil d'assaut 57/03	: appui sur bipied réglementaire
	Mousqueton	: couché bras franc

Les vétérans et seniors-vétérans peuvent tirer couchés appuyés avec le mousqueton.
Les seniors vétérans peuvent tirer couchés bras franc à l'arme libre.
Il n'existe pas d'allégement de position pour J, V et SV, au fusil standard, au Fass 57 et au Fass 90.

SECURITE

Toutes les armes pourront être contrôlées.
A l'intérieur du stand, elles devront se trouver en main des concurrents ou au râtelier, assurées, culasse ouverte, magasin enlevé et en aucun cas dans une valise ou dans un sac.
Une amende ou une disqualification pourrait être appliquée en cas de non-respect de ces règles.
Merci de votre compréhension.

ARMES-DERANGEMENTS

Le tireur est responsable des dérangements de son arme, à l'exception des ruptures de matériel.

MUNITION

Elle est comprise dans le prix des passes et elle est délivrée sur place. Il est formellement interdit de tirer de la munition autre que celle délivrée sur la place de tir par les organisateurs.
Les douilles restent la propriété de la société organisatrice.

LIVRET DE TIR

Obligatoire au prix de Frs 12.-. Il est gratuit pour les J et les JJ.

PASSE SECTION

La passe Section est **obligatoire** pour tous les participants.

FINANCE

Paiement au moyen du bulletin de versement ci-joint ou par virement bancaire sur notre CCP: 19-10025-3
IBAN : CH CH22 0900 0000 1901 0025 3
Société de Tir " Le Grütli" / 1987 Hérémence
ou au stand le jour du tir.

Afin d'éviter tout malentendu, nous vous prions de vous munir du récépissé postal ou preuve du paiement par e-banking.

PRIX DE GROUPE

Le 100 % de la finance d'inscription des groupes, augmenté de la différence éventuelle des cibles à répartition immédiate, sera réparti selon un barème au 50% des groupes classés.
1er prix Frs 100.- au minimum en espèces ou en nature pour chaque catégorie.

PRIX DE SECTION

Voir règlement du concours de section dans ce plan de tir.

ROI DU TIR

Minimum Frs 100.- en espèces ou en nature pour chaque catégorie. (minimum 15 participants par catégorie)
A l'addition des résultats des passes Section + des Dix+ 10% de la passe Hérens.

En cas d'égalité, appui par :
Le résultat de la passe Hérens, puis la passe des Dix, puis la passe Section, puis l'âge. (Selon le règlement FST 1999)

1er J.T. (Fass 90) **Frs 50.- prix en espèces ou en nature**

1er J.J. (Fass 90) **Frs 50.- prix en espèces ou en nature**
A l'addition des résultats des cibles Section + des Dix + 10% de la cible Hérens.
En cas d'égalité, appui par :
Le résultat de la passe Hérens, puis la passe des Dix, puis la passe Section, puis l'âge. (Selon le règlement FST 1999)

DISTINCTION Le tireur n'a droit qu'à une seule distinction. Si il obtient trois fois le résultat de la distinction, il recevra un rappel. Il peut être délivré en lieu et place de la distinction, une carte-couronne d'une valeur de Frs 10.- pour une distinction simple et double et de Frs 15.- pour une distinction triple.

REPARTITION IMMEDIATE Dans la mesure où les répartitions immédiates n'atteignent pas le 65% du produit des passes, la différence est attribuée au concours de groupes.
Les distinctions et les répartitions immédiates sont à retirer sur place, pendant la durée du tir.
Aucune prétention ultérieure ne sera prise en considération.

RESULTATS Les résultats et répartitions ultérieurs seront adressés directement aux chefs de groupes et sections.

DISTRIBUTION DES PRIX Lors de l'Assemblée des 4-Districts, sur convocation aux personnes concernées.

DISPOSITIONS FINALES Tout tireur prenant part au tir accepte les dispositions du plan de tir.
Les règles de tir de la FST seront appliquées pour tout ce qui n'est pas prévu dans ce plan de tir.
Les réclamations éventuelles devront être présentées au plus tard 1 h. après la fin des tirs auprès du CO.

RESTAURATION Possibilité de manger tous les jours.

APPROBATION

Pour le comité d'organisation : Hérémence, le 26 avril 2009
Le président : Le responsable du plan de tir :
Y. Sierro Vincent Si

Société de tir le Grütli
1987 Hérémence
http://grutli-heremence.webnode.fr/

PLAN DE TIR

EXERCICE

Rachats	Illimités
Armes	Toutes les armes
Champ des points	Cible A, points au choix du tireur
Nombre de coups	5 cps cpc, interruption à volonté
Finance	Frs 5.- (munition comprise)
Distinction	Aucune

PASSE SECTION

(UTILISÉE POUR LE CLASSEMENT DE SECTION POUR TOUTES LES SOCIETES)

Dispositions générales Cette passe est obligatoire pour tous les participants

Armes Toutes les armes

Champ des points Cible A - 10

Nombre de coups 10

Genre de tir 6 coups cpc, 4 coups série

Position Selon dispositions générales et règlement

Finance individuelle Frs 19.- (munition comprise)

Finance de section Frs 40.-

Distinction individuelle Voir dispositions générales

Distinction pour	Actifs	V et J	SV et JJ
Arme libre et fusil standard	89	87	86
Mousqueton, Fass57/03 et Fass90	84	82	81
Fass 57/02	81	79	78

Répartition individuelle Aucune

Rachat Aucun

Classement individuel Selon règlement des 4-Districts du Centre

Classement des sections Selon règlement des 4-Districts du Centre et selon le règlement du Concours de sections de ce plan de tir

Prix de Section Selon règlement des 4-Districts du Centre et selon le règlement du Concours de sections de ce plan de tir

PASSE des DIX

Armes Toutes les armes

Champ des points Cible A - 10

Nombre de coups 6

Genre de tir 6 coups, cpc

Position Selon dispositions générales et règlement

Rachat Aucun

Finance Frs 18.- (munition comprise)

Distinction ou rappel Voir dispositions générales

Distinction pour	Actifs	V et J	SV et JJ
Arme libre et fusil standard	54	53	52
Mousqueton, Fass57/03 et Fass90	51	50	49
Fass 57	49	48	47

Répartition immédiate

Points	**Cat. A**	**Cat. D**	**Cat. B**
60	Fr. 45.--	Fr. 60.--	Fr. 80.--
59	Fr. 25.--	Fr. 45.--	Fr. 60.--
58	Fr. 18.--	Fr. 35.--	Fr. 45.--
57	Fr. 12.--	Fr. 28.--	Fr. 35.--
56	Fr. 8.--	Fr. 22.--	Fr. 28.--
55		Fr. 17.--	Fr. 22.--
54		Fr. 12.--	Fr. 17.--
53		Fr. 8.--	Fr. 12.--
52			Fr. 8.--

PASSE HERENS (GROUPE)

Armes Toutes les armes

Champ des points Cible A - 100

Nombre de coups 5

Genre de tir 5 coups, cpc

Position Selon dispositions générales et règlement

Rachat Aucun

Finance Frs 18.- (munition comprise)

Finance de groupe Frs 50.-

Distinction ou rappel Voir dispositions générales

Distinction pour	Actifs	V et J	SV et JJ
Arme libre et fusil standard	440	430	425
Mousqueton, Fass57/03 et Fass90	415	405	400
Fass 57	395	385	380

Répartition ultérieure 65 % du produit des passes aux 50 % des tireurs classés des catégories :
A (toutes les armes) - **D** (armes d'ordonnance)
(Prix en espèces ou don en nature)

Classement de groupes A l'addition des 5 résultats obligatoires de la passe Hérens.
En cas d'égalité, appui par :
a. le plus haut résultat individuel
b. l'âge le plus élevé de tout le groupe

Prix de Groupes Voir dispositions générales

Règlement du concours de sections

1. SECTIONS MEMBRES DU GROUPEMENT DES 4 DISTRICTS DU CENTRE

- Finance d'inscription Aucune
- Répartition Aucune
- Calcul du résultat de section Selon règlement du Tir de Challenge des 4 Districts
- Classement et challenges Selon règlement du Tir de Challenge des 4 Districts

2. SECTIONS NON MEMBRES DU GROUPEMENT DES 4 DISTRICTS DU CENTRE

- Finance d'inscription Frs 40.- par section
- Répartition Le 100 % de la finance d'inscription des sections au 60 % des sections classées.
- Calcul du résultat de section Tabelle des résultats obligatoires :

Participants	**8**	**9**	**10**	**11**	**12**	**13**	**14**	**15**	**16**	**17**	**18**	**19**	**20**	**21**	**22**	**23**	**24**	**25**
Résultats obligatoires	**8**	**8**	**8**	**9**	**9**	**9**	**10**	**10**	**10**	**11**	**11**	**11**	**12**	**12**	**12**	**13**	**13**	**13**

Pour plus de 25 tireurs, 1 résultat obligatoire de plus pour chaque tranche de 4 participants supplémentaires.
(Exemple : 26, 27, 28 ou 29 participants correspondent à 14 résultats obligatoires)

Calcul du résultat de chaque section :
Pour effectuer le calcul du résultat de section, on tient compte des meilleurs résultats du palmarès individuel de la passe Section (Section).
Le résultat de chaque section s'obtient comme suit :
Au total des résultats obligatoires, on ajoute le 2 % du total des résultats non obligatoires et cette somme est divisée par le nombre de résultats obligatoires.

En cas d'égalité, appui par le plus grand nombre de participants, puis par les meilleurs résultats individuels.

- Classement des sections : Toutes les sections concourent dans la même catégorie.

Règlement du concours de groupes

Armes, champ des points et genre de tir Selon les dispositions de la passe Hérens
Finance de groupe Frs 50.-
Classement de groupes A l'addition des 5 résultats obligatoires de la passe Hérens.
En cas d'égalité, appui par :
a. le plus haut résultat individuel
b. l'âge le plus élevé de tout le groupe
Prix de groupe Le 100 % de la finance d'inscription des groupes, augmenté de la différence éventuelle des cibles à répartition immédiate, sera réparti selon un barème au 50% des groupes classés.
1er prix Frs 100.- au minimum en espèces ou en nature pour chaque catégorie. (minimum 3 groupes par catégorie)
Un tireur ne peut tirer que dans un seul groupe.